

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AC922

présenté par

Mme Tolmont, M. Juanico, Mme Manin, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :

« *V bis (nouveau)*. – Les éditeurs de services de télévision ou de services de médias audiovisuels à la demande respectent le principe de neutralité technologique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à consacrer le principe de neutralité technologique.